

# Lithium-ion battery

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 30/06/2021 Remplace la fiche: 11/10/2018 Version: 2.0

N° FDS: 00377-0095



# BOSCH

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article  
Nom du produit : Lithium-ion battery  
Type de produit : Note: Ce produit est un «article» et n'est pas un objet qui est tenu de délivrer de Fiche de données de sécurité (FDS) par la réglementation concernant les substances chimiques. Cette FDS propose volontairement des informations utiles pour votre sécurité de manipulation et protection de l'environnement.  
Autres données : batteries Type: 12V20Wh; 12V24Wh; 12V29Wh; 12V36Wh; 12V48Wh; 12V60Wh; 12V72Wh; 12V84Wh; 12V90Wh; 12V96Wh

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : piles et accumulateurs

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Robert Bosch GmbH  
Automotive Aftermarket  
Boîte postale 41 09 60  
76227 Karlsruhe  
Allemagne  
T +49 721-942-0  
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS: sds@gbk-ingelheim.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A	H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2	H373

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément à la Directive Européenne 1999/45/EG, le produit n'est pas une préparation. D'où il n'est pas soumis aux prescriptions de marquage en vertu de cette Directive Européenne.

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Des intact, cellules fermées ne causent pas de risques pour la santé.

# Lithium-ion battery

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

N° FDS: 00377-0095



# BOSCH

Composant	
Graphite(7782-42-5)	Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
Polyéthylène(9002-88-4)	Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Remarques : piles et accumulateurs

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Boîtier en plastique	-	< 30	Non classé
Phosphate de lithium-fer	N° CAS: 15365-14-7 N° CE: 476-700-9	< 20	Non classé
cuivre	N° CAS: 7440-50-8 N° CE: 231-159-6 N° Index: 029-024-00-X	< 15	Non classé
Graphite	N° CAS: 7782-42-5 N° CE: 231-955-3	< 10	Non classé
Hexafluorophosphate de lithium	N° CAS: 21324-40-3 N° CE: 244-334-7	< 10	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 (ATE=100 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1A, H314 STOT RE 1, H372
Carbonate d'éthylène	N° CAS: 96-49-1 N° CE: 202-510-0	< 10	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Eye Irrit. 2, H319 STOT RE 2, H373
carbonate de diméthyle	N° CAS: 616-38-6 N° CE: 210-478-4 N° Index: 607-013-00-6	< 10	Flam. Liq. 2, H225
Aluminium	N° CAS: 7429-90-5 N° CE: 231-072-3	< 5	Non classé
	N° CAS: 9003-07-0	< 5	Non classé
Polyéthylène	N° CAS: 9002-88-4 N° CE: 618-339-3	< 5	Non classé
Poly(vinylidene fluoride) (PVDF)	N° CAS: 24937-79-9	< 3	Non classé
Carboxyméthylcellulose, sel de sodium	N° CAS: 9004-32-4 N° CE: 618-378-6	< 0,5	Non classé
caoutchouc styrène-butadiène (SBR)	N° CAS: 9003-55-8	< 0,5	Non classé

# Lithium-ion battery

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00377-0095



# BOSCH

Remarques : En raison des mesures structurelles des cellules sont contenues matières dangereuses dans l'application prévisible n'est pas librement disponible  
Des intact, cellules fermées ne causent pas de risques pour la santé  
Les bornes contiennent 60 % de cuivre (n° CAS 7740-50-8), 40 % de zinc (n° CAS 7740-66-6), 0,5 % maximum de plomb (n° CAS 7439-92-1) et 0,004 % maximum de cadmium (n° CAS 7440-43-9).

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Les mesures suivantes premiers secours ne sont requis que pour l'exposition grâce à des composants internes de la batterie pour les dommages à l'enveloppe extérieure. Des intact, cellules fermées ne causent pas de risques pour la santé.

Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Ne pas faire de bouche-à-bouche. Administrez de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire. Possibilité d'œdème fatal retardé du poumon.

Premiers soins après contact avec la peau : Rinçage à l'eau immédiat, abondant et prolongé (15 minutes au moins). Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

Premiers soins après contact oculaire : Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : En cas de fuite d'électrolyte: Selon la concentration, la solution aqueuse peut provoquer une irritation ou des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. Peut irriter les voies respiratoires. Toux. Difficultés respiratoires.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pour un petit foyer : Eau. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). de la poudre d'extinction. Sable. Pour un feu important : Mousse anti-alcool. Eau pulvérisée.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : En cas d'incendie: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Risque de formation de fluorure d'hydrogène (HF) au contact de l'électrolyte avec l'eau.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Approcher au vent. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Est-il possible, retirez la cellule de la zone dangereuse. A des températures supérieures à 125 ° C cellule pourrait exploser. Les cellules ne sont pas inflammable, mais peut brûler les cellules contenues matières organiques, si les cellules sont exposées à un incendie.

# Lithium-ion battery

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00377-0095



# BOSCH

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Assurer une ventilation d'air appropriée.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Éviter de respirer les fumées, gaz.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : En cas de fuite d'électrolyte: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (par exemple sable, diatomite, neutralisant d'acide ou liant universel). Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter un court-circuit de la cellule. Éviter des dommages mécaniques aux cellules. Ne pas ouvrir ou démonter. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver à l'abri du gel. Protéger de l'humidité.

Chaleur et sources d'ignition : Eviter la chaleur et le soleil direct.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Graphite (7782-42-5)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Graphite
VME (OEL TWA)	2 mg/m <sup>3</sup> (fraction alvéolaire)

# Lithium-ion battery

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00377-0095



# BOSCH

<b>Graphite (7782-42-5)</b>	
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
<b>cuivre (7440-50-8)</b>	
<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	Copper
IOEL TWA	0,01 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)
Remarque	(Year of adoption 2014)
Référence réglementaire	SCOEL Recommendations
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Cuivre
VME (OEL TWA)	0,2 mg/m <sup>3</sup> (fumées) 1 mg/m <sup>3</sup> (poussières), en Cu
VLE (OEL C/STEL)	2 mg/m <sup>3</sup> (poussières), en Cu
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
<b>Aluminium (7429-90-5)</b>	
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Aluminium
VME (OEL TWA)	10 mg/m <sup>3</sup> (métal) 5 mg/m <sup>3</sup> (pulvérulent)
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
<b>(9003-07-0)</b>	
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VME (OEL TWA)	10 mg/m <sup>3</sup> (Poussières réputées sans effet spécifique; France; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; VRC: Valeur réglementaire contraignante; Poussières réputées sans effet spécifique, fraction; 5 mg/m <sup>3</sup> ; France; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; VRC: Valeur réglementaire contraignante)

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires

: Pendant le chargement et le déchargement normale n'est pas la libération de substances.

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

En cas de fuite d'électrolyte: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

# Lithium-ion battery

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00377-0095



# BOSCH

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

En cas de fuite d'électrolyte: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

En cas de fuite d'électrolyte: Lunettes de protection. (EN 166)

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

En cas de fuite d'électrolyte: Vêtements antiacides

##### Protection des mains:

En cas de fuite d'électrolyte: Gants de protection résistants aux produits chimiques

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

En cas de fuite d'électrolyte: Porter un appareil de protection respiratoire

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Autres informations:

En cas de fuite d'électrolyte: Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées. Éliminer les sources d'inflammation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Pas disponible
Apparence	: batteries.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Non applicable
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible

# Lithium-ion battery

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00377-0095



# BOSCH

État d'agglomération des particules : Pas disponible  
Surface spécifique d'une particule : Pas disponible  
Empoussiérage des particules : Pas disponible

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Risque de réactions de l'électrolyte et des électrodes au contact avec l'eau ou l'humidité.

### 10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas écraser, percer ou incinérer. Contact avec l'air. Humidité. Surcharge. Substances ou mélanges incompatibles. de la chaleur. Températures élevées.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant. Acides forts. Eau.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage. La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Gaz toxiques. Oxydes de métaux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé  
Indications complémentaires : En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons

Lithium-ion battery	
ETA CLP (voie orale)	1366,12 mg/kg de poids corporel
<b>(9003-07-0)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg rat
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.  
Indications complémentaires : En cas de fuite d'électrolyte: Selon la concentration, la solution aqueuse peut provoquer une irritation ou des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

# Lithium-ion battery

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00377-0095



# BOSCH

Indications complémentaires : En cas de fuite d'électrolyte:  
Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

<b>(9003-07-0)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable

<b>Polyéthylène (9002-88-4)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable

<b>caoutchouc styrène-butadiène (SBR) (9003-55-8)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

<b>Carbonate d'éthylène (96-49-1)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

<b>Hexafluorophosphate de lithium (21324-40-3)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 11.2.2. Autres informations

Toxicocinétique, métabolisme et distribution : Des intact, cellules fermées ne causent pas de risques pour la santé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>(9003-07-0)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles



# Lithium-ion battery

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00377-0095



# BOSCH

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles






## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 06 05 - autres piles et accumulateurs

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>				
UN 3480	UN 3480	UN 3480	UN 3480	UN 3480
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
PILES AU LITHIUM IONIQUE	PILES AU LITHIUM IONIQUE	Lithium ion batteries	PILES AU LITHIUM IONIQUE	PILES AU LITHIUM IONIQUE
<b>Description document de transport</b>				
UN 3480 PILES AU LITHIUM IONIQUE, 9A, (E)	UN 3480 PILES AU LITHIUM IONIQUE, 9	UN 3480 Lithium ion batteries, 9	UN 3480 PILES AU LITHIUM IONIQUE, 9A	UN 3480 PILES AU LITHIUM IONIQUE, 9A
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
9A	9	9	9A	9A
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M4  
Dispositions spéciales (ADR) : 188, 230, 310, 348, 376, 377, 636  
Quantités limitées (ADR) : 0  
Quantités exceptées (ADR) : E0  
Instructions d'emballage (ADR) : P903, P908, P909, P910, LP903, LP904

# Lithium-ion battery

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00377-0095



# BOSCH

Catégorie de transport (ADR) : 2  
Code de restriction en tunnels (ADR) : E

### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 188, 230, 310, 348, 376, 377, 384, 387  
Quantités limitées (IMDG) : 0  
Quantités exceptées (IMDG) : E0  
Instructions d'emballage (IMDG) : P903, P908, P909, P910, P911, LP903, LP904, LP905, LP906  
N° FS (Feu) : F-A  
N° FS (Déversement) : S-I  
Catégorie de chargement (IMDG) : A  
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW19  
N° GSMU : 147

### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E0  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : See 965  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : See 965  
Dispositions spéciales (IATA) : A88, A99, A154, A164, A183, A201, A206, A213, A331, A334, A802  
Code ERG (IATA) : 12FZ

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M4  
Dispositions spéciales (ADN) : 188, 230, 310, 348, 376, 377, 387, 636  
Quantités limitées (ADN) : 0  
Quantités exceptées (ADN) : E0  
Équipement exigé (ADN) : PP  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : M4  
Dispositions spéciales (RID) : 188, 230, 310, 348, \_376, 377, 387, 636  
Quantités limitées (RID) : 0  
Quantités exceptées (RID) : E0  
Instructions d'emballage (RID) : P903, 908, 909, P910, P911, LP903, LP904, LP905, LP906  
Catégorie de transport (RID) : 2  
Numéro d'identification du danger (RID) : 90

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

# Lithium-ion battery

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

N° FDS: 00377-0095



# BOSCH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

### 15.1.2. Directives nationales

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2

### Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Acute Tox. 4 (par voie orale)	H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A	H314	Méthode de calcul

# Lithium-ion battery

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

N° FDS: 00377-0095



# BOSCH

### Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.